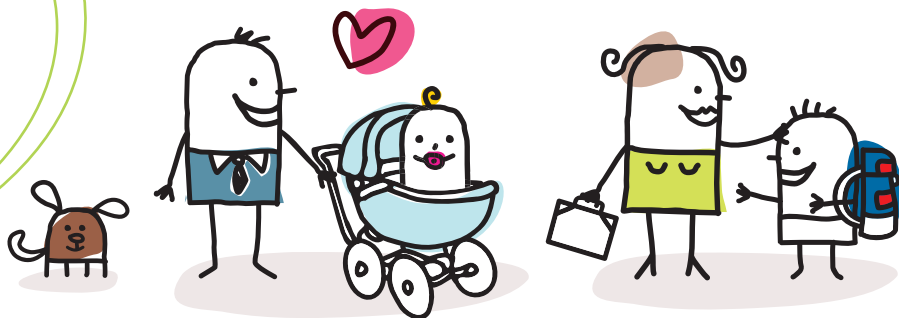




Être père aujourd'hui !

Note de synthèse n°8



Edito

Marie-Andrée BLANC
Présidente de l'UNAF

La question des pères, de leur place, de leur rôle dans les familles d'aujourd'hui est devenue un axe important de réflexion de notre société. Elle reste toutefois en tension entre célébration des « nouveaux pères » (forcément investis, attentifs...) et craintes d'une fragilisation - voire d'une déperdition - du lien paternel par rapport au lien maternel. D'où l'importance de politiques publiques qui sécurisent et préservent le lien auquel tout enfant a droit avec ses deux parents, même lorsque le lien conjugal s'est rompu¹. Dès lors, comment inciter les pères à s'investir dans leur famille, pour un plus grand équilibre des rôles parentaux auprès des enfants ?

Pour en trouver les clefs, nous avons voulu, donner la parole aux pères, à travers un questionnaire qui sollicitait véritablement leur expression. Alors que les hommes sont réputés peu répondre aux enquêtes écrites, les taux de retour de notre enquête ont prouvé le contraire. Si on leur donne la parole, les pères sont prêts à s'exprimer et même à témoigner, notamment leurs réponses aux questions ouvertes. Pour la première fois, certains questionnaires ont été accompagnés de remerciements écrits, révélant un vrai besoin d'expression de certains pères. Aussi, à côté de résultats purement quantitatifs, nous avons fait le choix de retranscrire quelques « paroles de pères ». Il est à noter que les différences territoriales sont très peu marquées dans cette enquête, elles n'apparaissent donc pas dans la synthèse.

Pour l'UNAF, il s'agissait de comprendre comment les pères se perçoivent, quelles sont leurs attentes et leurs difficultés. Un triple enjeu en ressort : que les pères puissent et osent être pères ; que les enfants tissent des liens forts avec leur père ; que les mères ne soient pas cantonnées aux tâches familiales et puissent trouver un relais auprès de pères plus investis.

¹ Ce qui nécessitera des politiques publiques spécifiques : voir la note d'analyse « Désunion et paternité » du Centre d'analyse stratégique d'octobre 2012 : http://archives.strategie.gouv.fr/cas/system/files/2012-10-16-_desunion-paternite-na294.pdf

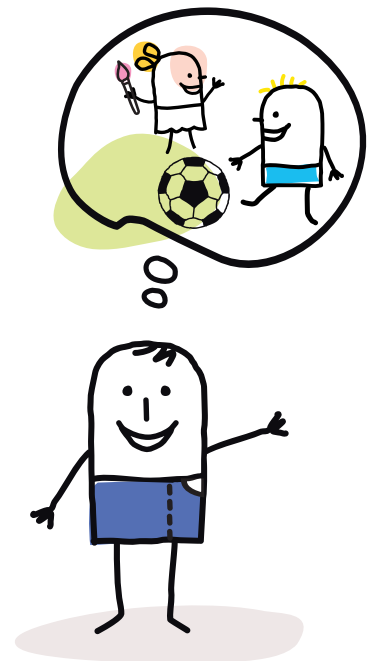
Introduction

Force est de constater que les modèles légitimes de parentalité ont évolué dans la seconde moitié du XX^{ème} siècle. Tout d'abord, les mouvements revendiquant l'égalité des sexes et l'entrée massive des femmes sur le marché du travail salarié ont contribué à l'affaiblissement de la division sexuée du travail au sein des couples. Ensuite, l'éducation traditionnelle basée sur la coercition et incluant le recours à des châtiments corporels a été remise en cause à partir des années 1950. Une éducation non-directive basée sur l'épanouissement comme modèle légitime d'éducation parentale s'est diffusée². Divorces, séparations, et ruptures conjugales se sont accrues. À partir des années 80 la notion de « nouveaux pères » apparaît³. Dès lors, le modèle du père aimant, affectueux et présent pour ses enfants s'est progressivement imposé comme le rôle légitime du père dans la famille : le « modèle contemporain de la « bonne » paternité [est] fondé sur un partage plus égalitaire des rôles parentaux, porté par un ensemble de gestes et de paroles témoignant de l'investissement du père dans les soins et l'éducation de l'enfant⁴. Cette paternité est redéfinie comme une relation intersubjective, caractérisée par une forme particulière d'échange entre père et enfant, une « intimité » nouvelle faite de proximité physique, d'attachement affectif et de complicité^{5,6}, au point que certains craignent une indifférenciation des rôles parentaux⁷.

Cependant, l'évolution des mentalités ne va pas forcément de pair avec celle des pratiques, notamment lorsqu'on observe la répartition des tâches parentales au sein des couples⁸. Selon Anne-Marie Devreux⁹, les discours sur les « nouveaux pères » « ont tendance à transformer en généralité les quelques changements observés chez les hommes de certains milieux sociaux intellectuels, censés témoigner d'une transformation en profondeur des mentalités et des pratiques masculines en matière de prise en charge de la vie familiale et des soins aux enfants ».

Bien que les pères soient exhortés à occuper leur place dans la famille et surtout dans la vie de l'enfant¹⁰, ils restent pensés comme des parents secondaires par les institutions encadrant la grossesse et l'accouchement¹¹, les professionnels des modes de garde collectifs¹² et l'école. En somme, on attend du père qu'il occupe une place dans la famille, mais pas trop grande : tant le père absent que le père « trop » présent sont stigmatisés.

Comment les pères se situent-ils par rapport à ce miroir que la société leur renvoie, entre « nouveau père » et « parent secondaire », entre intériorisation de l'égalité entre les femmes et les hommes et des représentations encore « genrées » des caractères et des rôles parentaux ? Comment les pères vivent-ils la paternité ? Comment les discours qu'ils tiennent sur elle s'articulent-ils avec les pratiques ?



² Garcia Sandrine, 2011, Mères sous influence – de la cause des femmes à la cause des enfants, La découverte (coll. « Textes à l'appui »)

³ Jami Irène, Simon Patrick, 2004, « De la paternité, de la maternité et du féminisme – entretien avec Michèle Ferrand », Mouvements, Vol. 31, n°1, p.45-55

⁴ Castelain-Meunier Christine, 2002, La place des hommes et les métamorphoses de la famille, Presses universitaires de France (coll. « Sociologie aujourd'hui »)

⁵ Dermott Esther, 2008, intimate Fatherhood. A socio-legal study, Hart Publishing, Oxford et Portland

⁶ Martial Agnès, 2013, « Des pères « absents » aux pères « quotidiens » : représentations et discours sur la paternité dans l'après-divorce », Informations sociales, Vol. 176, n°2, p. 40

⁷ Nauri Aldo, 1995, Le couple et l'enfant, Odile Jacob

⁸ Brugeilles Carole, Sebille Pascal, 2013, « le partage des tâches parentales : les pères, acteurs secondaires », Informations sociales, n°176, p.24-30

⁹ Devreux Anne-Marie, 2004, « Autorité parentale et parentalité – droits des pères et obligations des mères ? », Dialogue, Vol. 165, n°3, p. 57-68

¹⁰ Par exemple, dans le cas des pères séparés de la mère de leurs enfants, on encourage ces hommes à maintenir un lien avec leurs enfants et à maintenir le « couple parental » en dépit de la disparition du « couple conjugal ». Déchaux Jean-Hughes, 2007, Sociologie de la famille, La découverte (coll. « Repères »)

¹¹ Jacques Béatrice, 2012, « Les cours de préparation à la naissance comme espace de ségrégation sexuelle », L'information géographique, Vol. 76, n°2, p.108-121

Manuel Julie, 2012, Devenir enceinte – socialisation et normalisation de la grossesse : processus, réception, effets, Dossiers d'études de la CNAF, n°148

Truc Jérôme, 2006, « La paternité en maternité – une étude par observation », Ethnologie française, Vol. 37, n°2, p. 341-349

¹² Blöss Thierry, Odéna Sophie, 2005, « Idéologies et pratiques sexuées des rôles parentaux – quand les institutions de garde des jeunes enfants en confortent le partage inégal », Recherches et prévisions, n°80, p. 77-91

MÉTHODE

Au total, 11 000 pères, de 48 départements, ont répondu au questionnaire

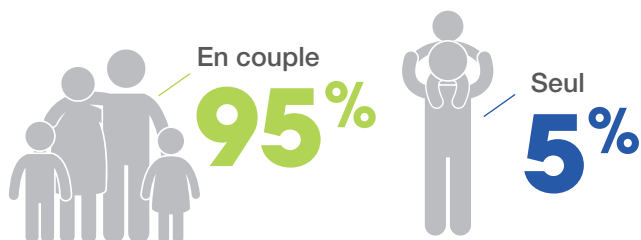
L'enquête spécifiquement adressée aux pères repose sur des échantillons de 3 000 adresses par département sélectionnés aléatoirement parmi les ménages allocataires des CAF ayant au moins un enfant à charge âgé de 4 à 20 ans.

Le questionnaire a été envoyé par voie postale à des pères allocataires CAF par 2 URAF (Auvergne et Bretagne) et 41 UDAF (UDAF 01, UDAF 02, UDAF 04, UDAF 08, UDAF 09, UDAF 10, UDAF 11, UDAF 12, UDAF 14, UDAF 16, UDAF 17, UDAF 19, UDAF 23, UDAF 27, UDAF 31, UDAF 32, UDAF 34, UDAF 42, UDAF 46, UDAF 47, UDAF 50, UDAF 51, UDAF 52, UDAF 59, UDAF 60, UDAF 61, UDAF 62, UDAF 65, UDAF 67, UDAF 76, UDAF 79, UDAF 80, UDAF 81, UDAF 82, UDAF 86, UDAF 87, UDAF 88, UDAF 89, UDAF 91, UDAF 974), membres du réseau des observatoires des familles.

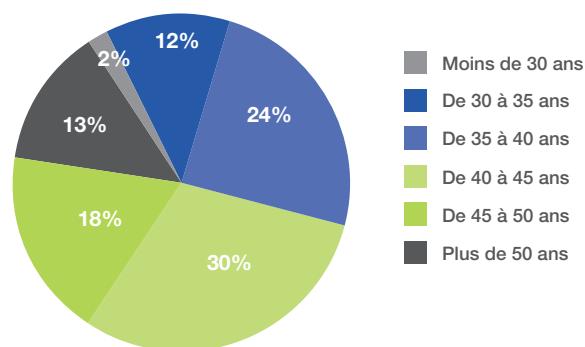
Cette synthèse a bénéficié de l'apport de Myriam Chatot, doctorante en sociologie à l'EHESS, dont le projet de thèse sous la direction de Marc Bessin et Catherine Marry porte sur « L'apprentissage du « métier de père » : impact du congé parental sur les pratiques et les représentations de soi des pères ».

Les caractéristiques des pères interrogés

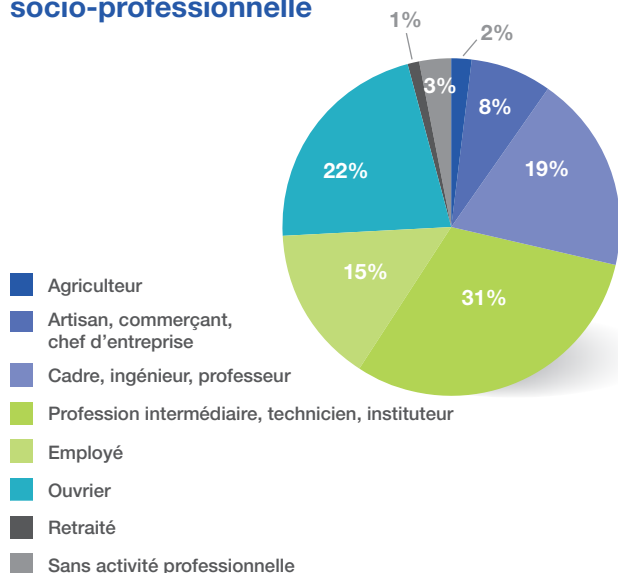
Situation familiale



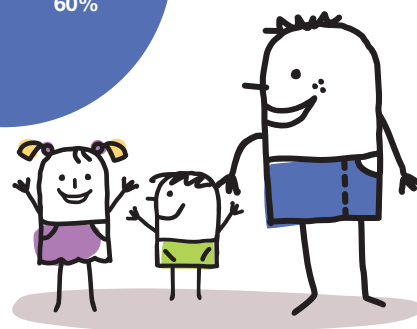
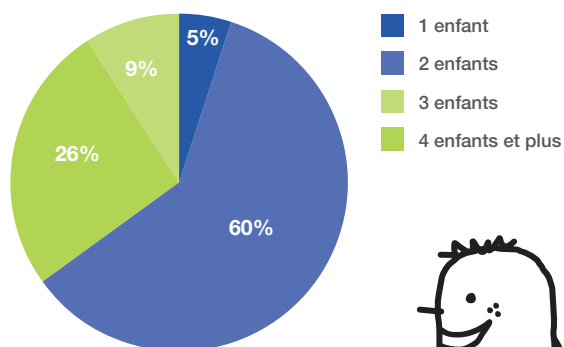
Père par tranche d'âge



Père par catégorie socio-professionnelle



Nombre d'enfants



Les représentations et modèles sociaux de la paternité

Le paradoxe de la famille conjugale contemporaine est qu'elle est à la fois plus privée et plus publique : la centration sur les personnes, le processus d'indépendance de la famille par rapport à la parenté et au voisinage se redouble d'une logique de plus grande dépendance

vis-à-vis de l'Etat. La parentalité se construit donc par rapport à un contrôle social, aux modèles présents dans les médias, à l'entourage, aux valeurs intériorisées par le couple parental... Or, comme on l'a vu en introduction, les représentations sociales valorisent l'égalité hommes/

femmes y compris dans les rôles parentaux, tout en cantonnant le père au rôle de parent secondaire. Comment les pères se situent-ils par rapport à ces injonctions contradictoires, mais aussi par rapport au modèle de paternité qu'ils ont reçu de leur propre père ?

Une volonté de se différencier de leur propre père

La volonté de marquer une différence entre les « anciens » et les « nouveaux » pères se donne clairement à voir lorsqu'on étudie la perception des pères interrogés concernant le rapport entre leur paternité et celle qu'ils ont héritée de leur propre père.

Par rapport à leurs propres pères, les hommes interrogés déclarent élever leurs enfants de manière plutôt différente (48 % des répondants) ou totalement différemment (38 %).

Seuls 14 % des pères déclarent élever leurs enfants de la même manière que leurs propres pères.

Les 14 % d'hommes qui déclarent reproduire le modèle paternel à l'identique représentent une minorité. Ils mettent en avant une conception traditionnelle de la paternité lorsqu'ils évoquent ce qui rapproche l'éducation qu'ils ont reçue et celle qu'ils donnent à leurs enfants.

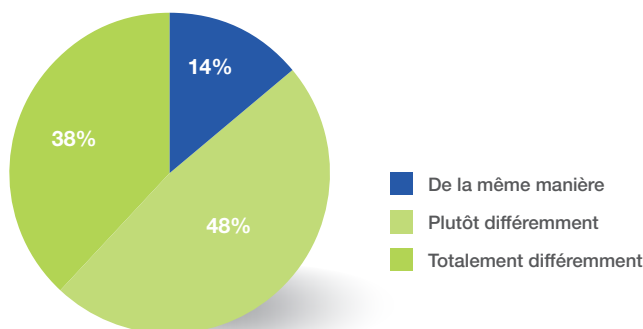
Ceux qui déclarent que l'éducation qu'ils donnent à leurs

enfants est plutôt différente (48 %) ou totalement différente (38 %) de celle qu'ils ont reçue de leurs pères mettent en avant d'être davantage présent auprès de leurs enfants et de s'investir davantage auprès d'eux.

Ils disent aussi être plus à l'écoute, dialoguer davantage, être plus proches de leurs enfants, plus affectifs, s'impliquer davantage dans la scolarité de leurs enfants que leur père ne l'avait fait avec eux. Par exemple, un des pères déclare qu'il élève ses enfants « de la même manière [que son père] pour les valeurs, les repères (autorité) et différemment sur l'implication au quotidien ». Quelques pères signalent également que contrairement à leurs parents, ils n'ont pas recours à des châtiments corporels.

Cette forte proportion de pères qui déclarent éduquer leurs enfants différemment de leur père, notamment en ce qui concerne l'implication, la présence ou l'écoute, peut s'expliquer par le décalage de modèle entre leurs pères et eux-mêmes.

Par rapport à la manière dont était votre père avec vous, diriez-vous que vous élevez votre (vos) enfant(s) :

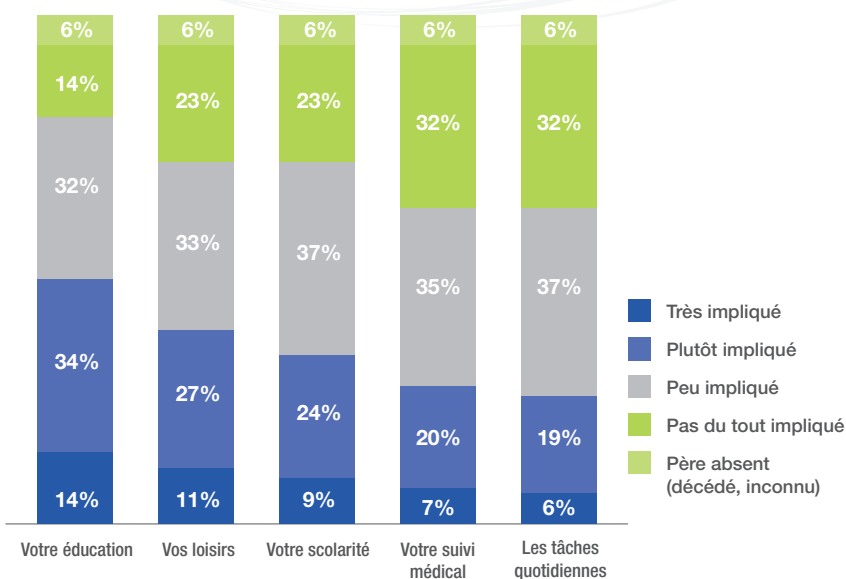


D'une façon générale, les pères interrogés déclarent que leur propre père était peu ou pas impliqué auprès d'eux (60 %), notamment en ce qui concerne les tâches quotidiennes (69 %) et le suivi médical (67 %). Ils étaient davantage impliqués dans leur éducation (46 % de « peu » ou « pas impliqués ») et dans les loisirs (56 %). De plus, l'implication des pères interrogés est perçue comme modérée : suivant la nature des tâches, la part de pères décrits comme « très impliqués » oscille entre 7 % et 14 %.

• D'autres modèles, parfois féminins

Ce décalage explique sans doute en partie le fait que les pères sont nombreux à déclarer avoir été influencés par d'autres personnes que leur père concernant l'exercice de leur paternité (45 % des pères). En dehors du père, leur vision de la paternité emprunte plusieurs modèles ou influences dont beaucoup sont féminins : Le plus souvent leur mère (43 %), leur conjointe ou leur ex-conjointe (20,6 %). Les membres de la famille sont souvent évoqués : les grands-parents (9 %), un oncle (7,4 %), plus rarement un frère ou une sœur. La belle-famille est également évoquée dans une

Comment était impliqué votre père dans :



moindre mesure. Enfin, les pères évoquent également des amis (9,2 %) ou des pères d'amis. En dehors de la référence à leur propre père, les pères interrogés évoquent donc principalement des femmes comme leurs modèles de paternité (74 %). Les mères et les conjointes sont donc les personnes les plus fréquemment évoquées, puis des modèles masculins (28 %), notamment des membres de leur famille ou leur beau-père. Ainsi, à l'inverse de leur propre père, les pères interrogés refusent d'être des pères absents et souhaitent prendre une part importante dans la vie

de leurs enfants¹³. Ils ont largement intériorisé le modèle du « nouveau père », moins éloigné du modèle de la mère que de celui du « pater familias », comme l'illustre le fait que près de 19 % des interrogés déclarent que leur mère a influencé le père qu'ils sont. Cette implication passe principalement par le fait de passer du temps avec ses enfants.

¹³ Quéniart Anne, « Regards de jeunes pères sur la famille et la paternité », in Provonost Gilles, Royer Chantal (dir.), 2004, Les valeurs des jeunes, Presses de l'Université du Québec (coll. « les sciences sociales contemporaines »)

De Ridder Guido, Ceroux Benoît, Bigot Sylvie, 2004, « Les projets d'implication paternelle à l'épreuve de la première année », Recherches et prévisions, n°76, p. 39-51

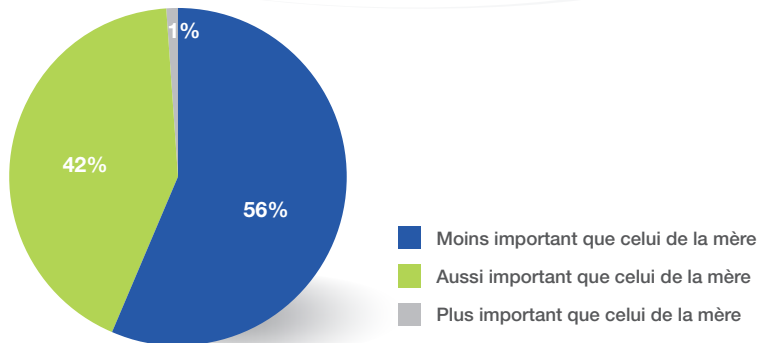
L'image du père dans les représentations collectives : société, médias et justice familiale

Concernant les médias, les pères ont le sentiment que le rôle du père y est présenté comme secondaire, bien que leur rôle dans l'éducation des enfants y soit décrit de manière plutôt positive. Les sentiments qu'ils déclarent éprouver à ce

sujet montrent là encore la légitimité qu'a gagnée l'égalité parentale dans les représentations. Lorsqu'on les interroge sur la façon dont la société considère le rôle de père, plus de la moitié d'entre eux (56 %) ont le

sentiment que le rôle de père est considéré comme moins important que celui de la mère, 42 % que le rôle de père est considéré comme aussi important et seulement 1 % que le rôle du père est considéré comme plus important.

Avez-vous le sentiment que la société considère le rôle de père comme étant :



Vis-à-vis de la société, une part importante évoque un sentiment d'injustice, tandis que d'autres mentionnent de la frustration, un manque de reconnaissance, un sentiment d'inégalité. Certains pères ont ainsi le sentiment que leur implication dans la paternité n'est pas reconnue à sa juste valeur, ou que les pères ne sont pas reconnus comme aussi capables que les mères. Par exemple, un père déclare ressentir « *de la frustration car le rôle du père n'est pas assez reconnu dans la société* », un autre « *frustration et incompréhension, le père est aussi important que la mère* ».

• Une perception très négative de la justice familiale

Concernant la justice familiale, la majorité des pères ont le sentiment qu'elle se montre plutôt injuste envers les pères.

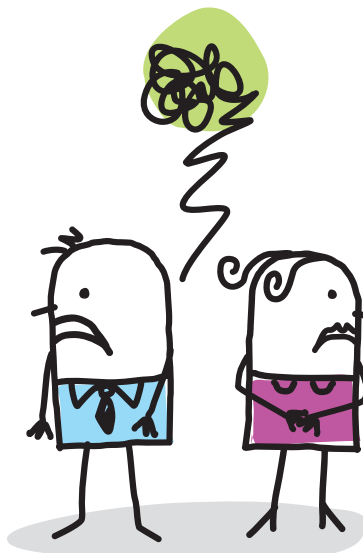
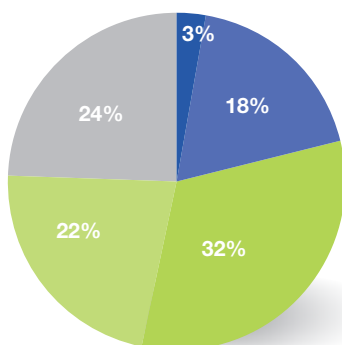
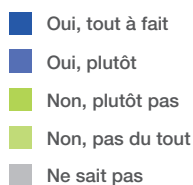
Ainsi, **54 % des pères ont le sentiment que la justice familiale prend des décisions injustes concernant le lieu de résidence des enfants en cas de rupture conjugale, contre seulement 21 % qui pensent qu'elle prend des décisions justes.**

« Paroles de pères »

Pour les pères qui s'expriment sur cette injustice ressentie, l'investissement des pères auprès de leurs enfants n'est pas suffisamment pris en compte dans les jugements : « *préférence injuste pour la mère* », « *99 % du temps, c'est la mère qui a automatiquement la garde* », « *par défaut, c'est toujours la mère qui a la garde. Le père a beaucoup de mal à faire valoir ses droits* », « *la justice ne fait pas forcément d'enquête et privilégie la mère alors que des fois le père s'occupe mieux des enfants* », « *pensée rétrograde. La mère bien souvent travaille également, et de plus en plus le père s'investit beaucoup plus dans la vie des enfants* ».

Certains pères ont le sentiment que la Justice conforte une vision traditionnelle des rôles père / mère qu'ils ne partagent plus : « *le rôle des pères a changé mais la justice, non* ». Par exemple, un père déclare : « *la justice privilégie la mère. Le père est là pour payer une pension même si la maman a un bon salaire.* »

En cas de séparation, pensez-vous que la justice prend des décisions « justes » concernant la résidence des enfants chez le père ou la mère ?



Plusieurs pères attribuent cette injustice au sexe des juges des affaires familiales, qui seraient quasi-exclusivement des femmes : « *les juges des affaires familiales sont très souvent des femmes donc la décision est toujours en faveur des mères et jamais des pères* », « *une sorte de solidarité entre les femmes* ». De même, quelques pères pensent que les juges sont partiaux « *cela dépend des juges (pro-mère ou pro-père)* ». Enfin, plusieurs pères déplorent que les désirs ou le bien des enfants ne sont pas suffisamment pris en compte dans les décisions de justice.

Si cette vision de la justice familiale est nettement majoritaire dans les réponses à notre enquête, elle n'est toutefois pas partagée par tous les pères. Certains déclarent faire confiance à la justice « *j'ai confiance en la justice, même si celle-ci n'est pas parfaite* », et estiment que la justice familiale s'améliore par rapport au passé et que les juges commencent à accorder davantage de gardes aux pères ou à systématiser la garde alternée. Certains pères mentionnent que la décision rendue par le juge, dans le cas de leur propre divorce, était conforme à leur volonté : « *la justice m'a accordé la résidence des enfants lors du divorce, que ne demandait pas la mère d'ailleurs* » ou que la décision s'est basée sur l'intérêt de l'enfant ou sur ses désirs : « *tous les paramètres sont étudiés pour le bien de l'enfant* », « *elle laisse le libre choix à l'enfant* ».

Enfin, une très petite minorité de pères pensent que « *en général ce sont les mères qui élèvent les enfants, il est donc logique qu'elles bénéficient plus souvent de la garde* » et que les enfants (surtout quand ils sont en bas-âge) doivent rester avec leur mère « *dans l'enfance, la présence de la mère est primordiale* ».

Les pères en famille recomposée sont plus nombreux que

les autres à estimer que la justice familiale prend des décisions injustes (61 % contre 54 % de l'ensemble des pères et 50 % des pères « solos »). En revanche, les pères « solos » sont plus nombreux que les autres à estimer que la justice familiale prend des décisions justes (38 % d'entre eux). Cela pourrait être le signe qu'une part importante d'entre eux a obtenu

la garde de ses enfants après une séparation conjugale.

Même si la crispation sur la justice familiale est plus forte pour les pères séparés ou en famille recomposée, elle dépasse largement leur cas : c'est bien un sentiment majoritaire des pères interrogés.

Justice familiale : du ressenti à l'analyse objective

Cette vision de la justice familiale comme injuste n'a rien d'étonnant étant donné la couverture médiatique accordée à des pères qui se sont sentis lésés par la justice familiale et qui ont mené des actions spectaculaires pour dénoncer les décisions de la justice. Ces actions sont d'ailleurs mentionnées dans plusieurs réponses de pères, pour justifier leur perception de la justice familiale comme injuste.

Rappelons cependant que « dans 82% des affaires impliquant des parents ayant des enfants à charge (...), il n'y a pas de conflit sur la résidence des enfants : soit qu'il n'y ait pas de désaccord du tout (divorces par consentement mutuel), soit que le ou les litiges portent sur d'autres sujets »*. En effet, si dans la majorité des cas la garde est accordée à la mère, c'est « parce que les justiciables eux-mêmes vont dans ce sens »* : la plupart des pères déclarent qu'ils ne peuvent pas ou ne veulent pas s'occuper seuls de leurs enfants, soit parce qu'ils n'en ont jamais fait l'expérience, soit parce que leurs horaires de travail les en empêchent. De plus, en dépit de certains préjugés, une enquête statistique a mis en évidence que le sexe du magistrat (70% des juges aux affaires familiales sont des femmes) n'a aucune influence significative sur le type de décision rendue**. De fait, le principe de coparentalité semble s'être imposé dans les représentations des magistrats et les demandes d'exercice exclusif de l'autorité sont appréhendées avec méfiance.

* Bessière Céline, Biland Emilie, Fillod-Chabaud Odile, 2013, « Résidence alternée : la justice face aux rapports sociaux de sexe et de classe ».

Le « bon père » : un bon parent comme un autre ?

• Le « bon père » une combinaison d'éléments traditionnels et contemporains

Dans le questionnaire, une question ouverte était proposée aux pères à savoir « qu'est-ce qu'un « bon père » pour vous ? ». 82 % des pères se sont exprimés en réponse

à cette question.

Les principales caractéristiques du « bon père » telles qu'elles ressortent de leurs réponses sont d'être « à l'écoute », d'être disponible et aimant mais aussi d'exercer de l'autorité et de la protection ; enfin, de favoriser l'épanouissement et le plein développement de ses enfants.

« Paroles de pères »

Les verbatims confirment les dimensions de temps et d'affection qui inspirent cet idéal : « *un bon père, est « un père présent, à l'écoute et qui offre un cadre sécurisant où les enfants peuvent s'épanouir* », « *un bon père c'est un père*

attentif et attentionné, un père qui est là, qui s'investit dans ses enfants comme il s'investit dans sa propre vie personnelle, professionnelle, de couple. Il donne son amour, de l'aide, du soutien, il explique, il juge, il punit ».

L'autorité, la nécessité de subvenir aux besoins des enfants, de les protéger, ou encore de montrer l'exemple sont aussi des qualités très présentes. Une partie des pères déclarent que le bon père doit fixer des « règles », des « limites » ou donner un « cadre » aux enfants. De même, pour une partie des pères, le « bon père » serait celui qui transmet des valeurs, notamment le respect. Par exemple, un des pères décrit que le rôle du bon père, c'est de « *transmettre des valeurs morales telles que le respect, la politesse, le sens du travail, pour gagner sa vie, apprendre à être autonome* ».

D'autres réponses mentionnent l'importance de permettre « l'épanouissement » des enfants et le fait de les rendre « heureux » : « *être un bon père, c'est voir mes enfants grandir heureux et tenter de leur amener des outils pour leur épanouissement personnel dans une société-jungle* ». Ces réponses vont dans le sens des travaux de

F. de Singly¹⁵, qui voit l'émergence d'une éducation relationnelle dans la société contemporaine, remplaçant les relations d'autorité entre parents et enfants par des relations contractuelles. Mais pour les pères interrogés, il n'y a pas de contradiction entre le souhait d'épanouissement des enfants et le rôle de protection et d'autorité des pères. Un des pères décrit le bon père comme devant « *accompagner les enfants dans leurs développements (intellectuel, physique, éducatif), être garant de repères au quotidien (autorité, règles de vie en société)* », un autre déclare « *l'autorité parentale est le père, il est le meneur et doit assumer les responsabilités familiales* ». Le bon père, tel qu'il ressort des témoignages, combine « l'autorité » ou « la transmission des valeurs » et des éléments relevant d'une éducation plus relationnelle privilégiant le dialogue avec l'enfant et la priorité à son épanouissement personnel. La paternité semble à ce titre « projective », dans la mesure où la question de l'avenir de l'enfant, qu'il s'agit de construire (que ce soit par le fait de lui donner les clefs pour comprendre le monde, des valeurs, pour être heureux, qu'il réussisse sa scolarité, ...), est plus souvent évoquée que la nécessité de gérer le quotidien.

• Un rôle paternel qui reste pensé sur le mode de la différence avec le rôle maternel

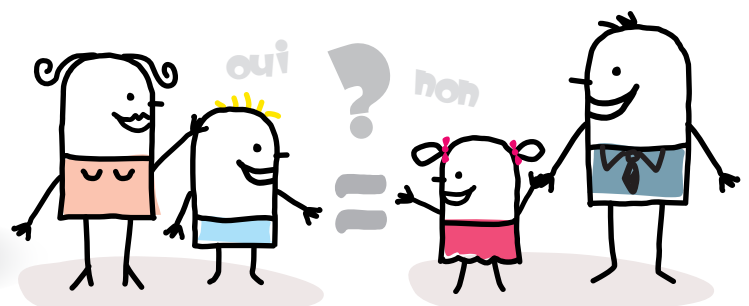
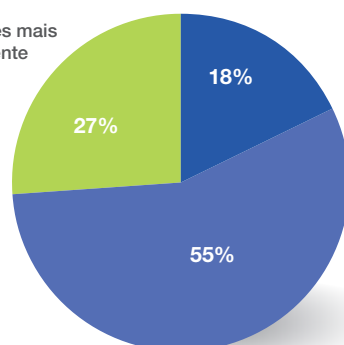
Si les pères adhèrent à une vision égalitaire des rôles du père et de la mère, ceux-ci sont plutôt pensés en complémentarité et dans une différence, au moins de façon de faire. **Bien qu'une majorité des pères déclarent faire les mêmes choses que la mère avec leurs enfants, ils le font de manière différente (55 %) plutôt que de la même manière qu'elle (18 %).**

La paternité est pensée comme étant différente de la maternité.

Les différences de « compétences » parentales (appréhendées par le biais des explications que certains pères donnent au fait qu'ils estiment que leur conjointe est plus à l'aise avec les enfants) sont souvent attribuées par les pères interrogés à des différences interpersonnelles, de l'ordre du caractère : leur conjointe serait notamment « plus patiente » qu'eux. De plus, le fait que la formulation soit plus fréquemment « ma conjointe est plus que moi » (plutôt que « je ne suis pas assez ») permet de ne pas remettre en cause les compétences du père en tant que parent, et de présenter les différences d'implication des parents auprès des enfants comme la conséquence de préférences personnelles. Cette formulation contribue donc à masquer les conditions structurelles qui conduisent les femmes à rester les principales responsables des enfants.

Avec vos enfants, par rapport à leur mère, vous faites :

- Les mêmes choses de la même manière
- Les mêmes choses mais de manière différente
- Votre rôle est totalement différemment



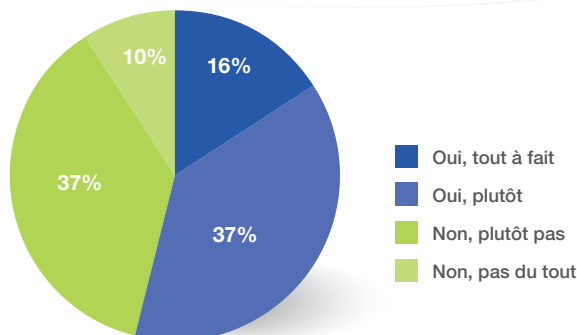
• La présence des pères, contrainte par leur activité professionnelle

Une part importante des pères (47 %) laissent également entrevoir un exercice de la paternité entravé, notamment du fait de l'activité professionnelle. Seule une courte majorité des pères ont le sentiment de disposer d'un temps suffisant pour faire ce qu'ils souhaitent avec leurs enfants.

Les pères qui déclarent qu'ils ont le sentiment de ne pas disposer de suffisamment de temps avec leurs enfants mettent le plus souvent en avant (à 75 %) leur activité professionnelle pour justifier cet état de fait. Or, ces pères déclarent le plus fréquemment que ce manque de temps engendre chez eux un sentiment d'insatisfaction (79 %).

Les réponses aux questions ouvertes montrent que les pères ne semblent pas envisager la possibilité de réduire ou transformer leur activité professionnelle afin de se rendre disponibles pour leurs enfants. Ainsi, peu de pères présentent la division sexuée du travail au sein de leur couple comme un choix familial, mais plutôt comme un état de fait contraint. Cependant, contrairement à une part importante des mères, ils n'ont pas adapté leurs obligations professionnelles aux contraintes familiales. On peut se demander dans quelle mesure cet impensé est un héritage de la division traditionnelle des rôles (où le père joue le rôle de principal apporteur de ressources), la conséquence de résistances des employeurs, d'une autocensure de la part des pères ou d'un comportement « rationnel » face à des inégalités salariales qui restent majoritaires entre hommes et femmes au sein des couples¹⁵.

D'une manière générale, avez-vous le sentiment de disposer de temps suffisant pour faire ce que vous souhaitez avec votre enfant ?



Pourquoi certains pères ont le sentiment de ne pas de disposer d'assez de temps pour faire ce qu'ils souhaitent avec leurs enfants ?

Parmi les pères qui déclarent avoir le sentiment de ne pas avoir suffisamment de temps pour faire ce qu'ils souhaitent avec leurs enfants et qui ont expliqué en quoi, les trois quarts d'entre eux évoquent le travail comme la source de ce manque de temps, qu'il s'agisse d'un problème d'horaires (journées de travail longues, horaires décalés), d'éloignement du lieu de travail du domicile ou même d'un problème de « charge mentale » qui empêche ces hommes de se libérer l'esprit lorsqu'ils sont présents au domicile. Dans une bien moindre mesure, certains pères mentionnent des travaux d'aménagement ou de rénovation dans leur domicile qui occupent leur temps libre (bricolage, jardinage, etc.) et d'autres évoquent les tâches ménagères (courses, ménage). Enfin, quelques pères expliquent leur difficulté à passer autant de temps qu'ils le voudraient avec leurs enfants par des contraintes liées à leur situation familiale (parents « en solo » ou séparés de leur conjointe) ou à l'âge des enfants (selon eux, les adolescents préfèrent des activités solitaires ou avec leurs amis plutôt qu'avec leurs parents).

• Résumé

Les pères se posent en rupture par rapport à leur propre père, et déclarent être plus impliqués auprès de leurs enfants que leur père l'était auprès d'eux dans une grande partie des cas. En effet, le fait d'être « présent » auprès de ses enfants est perçu comme la qualité principale du « bon père ». Cependant, ils ont le sentiment que la société n'est pas en phase avec les changements qu'ils ressentent dans l'exercice de la paternité, et continue à percevoir le père comme secondaire par rapport à la mère.

De plus, ils semblent gagnés par l'idéal égalitaire du « nouveau père », tout en percevant l'exercice de la paternité comme différent de celui de la maternité : ils déclarent s'occuper de leurs enfants différemment de leurs conjointes, les qualités attendues des pères et des mères sont différentes. Enfin, les contraintes professionnelles sont perçues comme pesant principalement sur les pères. Nous avons cherché à creuser cette question du temps et de la disponibilité.

¹⁵ Selon l'INSEE, la part des couples dans lesquels l'homme gagne plus dépend du nombre d'enfants mais oscille entre 72% et 77% pour les couples avec moins de 3 enfants. Cette proportion majoritaire est néanmoins en diminution. http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1492#inter3

La paternité, une question de temps ou de compétence ?

Les enquêtes montrent que, ces dernières décennies, l'implication des pères auprès de leurs enfants a peu augmenté en termes de temps passé avec eux par rapport aux générations précédentes, et cela même chez des pères qui se décrivent comme impliqués émotionnellement dans la paternité¹⁶.

Cette moindre participation se dessine dès la naissance, puisque si la majorité des pères prennent le

« congé paternité » (les trois jours de congé employeur et les onze jours légaux de sécurité sociale), rares sont ceux qui prennent des congés supplémentaires pour être présents auprès de leur enfant après la naissance.

Or, on a vu que pour les pères, le plus important pour être un « bon père » est de passer du temps avec ses enfants. Comment les pères perçoivent-ils cette tension entre l'idéal et un investissement

en temps qui reste contraint ? Trouvent-ils du temps pour leurs enfants ? Si oui, à quoi l'occupent-ils en termes d'activités parentales ? Si non, quelles sont les causes de ce manque de temps ? Plus largement, comment expliquer la moindre participation des pères aux tâches domestiques attestée par toutes les enquêtes statistiques sur le sujet : un manque de temps ou un manque de compétence ?

Des pères présents auprès de leur(s) enfant(s), dès la naissance

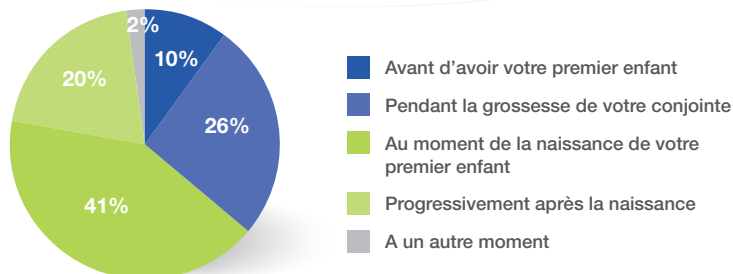
La majorité des pères interrogés déclarent s'être sentis pères à la naissance de leur enfant ou avant celle-ci.

Le sentiment de paternité semble donc quelque chose qui se construit par la présence physique de l'enfant . En effet, 41 % se sont sentis pères à la naissance de leur premier enfant contre 26 % pendant la grossesse de leur conjointe. Seulement 36 % des hommes se sont sentis père avant la naissance de leur premier enfant.

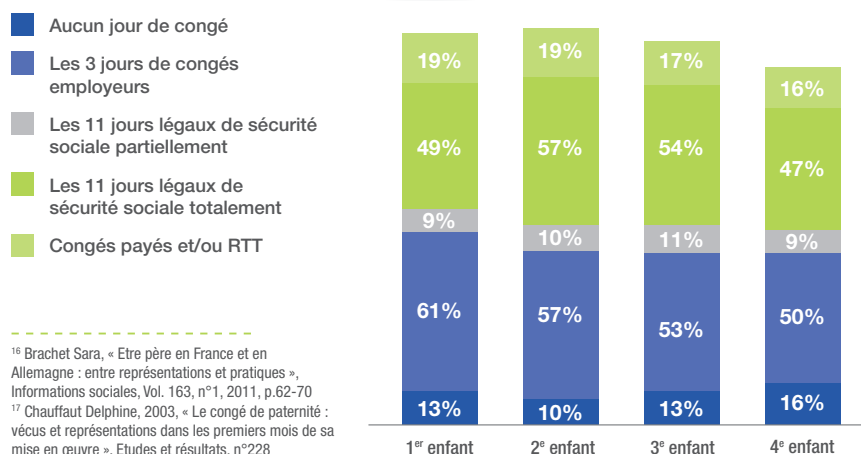
Le sentiment de paternité qui émerge à la naissance de l'enfant s'accompagne désormais dans la majorité des cas, d'une participation des pères aux prises en charge nécessaires autour de la naissance.

Concernant les congés pris à la naissance de l'enfant, très peu de pères interrogés n'ont pris aucun jour de congé à la naissance de leurs enfants quel que soit le rang. Cela révèle à quel point la norme d'une présence du père lors de la naissance et des jours qui suivent s'est imposée¹⁷.

A quel moment vous êtes-vous senti devenir père ?



Quel congé avez-vous pris à la naissance de votre enfant ?



¹⁶ Brachet Sara, « Être père en France et en Allemagne : entre représentations et pratiques », Informations sociales, Vol. 163, n°1, 2011, p.62-70
¹⁷ Chauffaut Delphine, 2003, « Le congé de paternité : vécu et représentations dans les premiers mois de sa mise en œuvre », Etudes et résultats, n°228

La participation des pères aux activités parentales est contrainte par le temps disponible

Nous avons d'abord cherché à connaître la répartition des tâches les jours travaillés. Dans notre enquête, d'après les déclarations des pères, les activités parentales les plus féminisées sont le suivi médical (pris en charge par la mère dans 61 % des couples), la préparation du repas des enfants (59 %) et le suivi de la scolarité des enfants (48 %). Ce résultat est cohérent avec ceux de l'enquête Erfi¹⁸.

A l'inverse, la tâche que les pères prennent le plus en charge exclusivement est l'accompagnement des enfants à une activité (dans 18 % des couples). En cela, l'enquête « Être père aujourd'hui » donne des résultats légèrement différents de ceux des autres enquêtes, puisque selon l'enquête Erfi, cette tâche reste assurée principalement par les mères.

Les tâches les plus mixtes sont le coucher des enfants (pris en charge par « autant l'un que l'autre » des parents dans 50 % des couples les jours travaillés) et les loisirs (48 % les jours travaillés). Ces résultats sont également conformes à ceux de l'enquête Erfi¹⁹.

Dans l'enquête « Être père aujourd'hui », l'hypothèse selon laquelle les pères participent peu aux tâches parentales par contrainte professionnelle semble partiellement confirmée si on compare la répartition des tâches les jours travaillés et les jours non-travaillés.

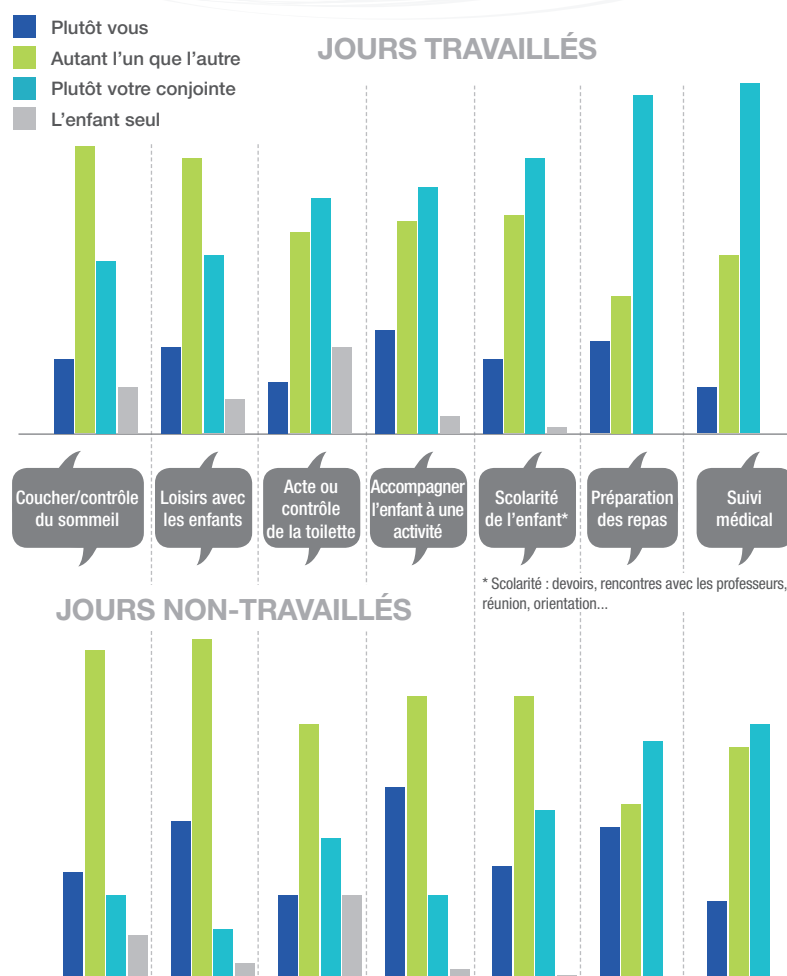
¹⁸ Bruguilles Carole, Sebillé Pascal, 2009, « La participation des pères aux soins et à l'éducation des enfants – l'influence des rapports sociaux de sexe entre les parents et entre les générations », Politiques sociales et familiales, n°95, p. 20 « l'habillage et les devoirs scolaires sont des activités principalement maternelles. Dans plus de la moitié des familles, elles sont prises en charge exclusivement ou, le plus souvent, par la mère ».

¹⁹ Ibidem. « dans plus de 40% des familles, pères et mères participent à égalité au coucher de leurs enfants et, dans plus de 60% des familles, on observe une répartition égalitaire de la participation aux loisirs »

Plusieurs enquêtes quantitatives (Emploi du temps, Efri, Matisse) montrent que l'implication des pères auprès de leurs enfants a un peu augmenté en termes de temps passé avec eux : le temps quotidien consacré au temps parental par les hommes a doublé entre 1985 et 2010 pour les hommes, mais entre 1999 et 2010, cette évolution n'est que de neuf minutes. De plus, les femmes y consacrent encore deux fois plus de temps que les hommes (les hommes y consacrent 41 minutes par jour, les femmes 95). Cette augmentation est plus forte chez les hommes jeunes : par rapport à 1985, les pères de 18 à 30 ans passent 36 minutes de plus par jour en 2010 à s'occuper de leurs enfants. Cependant, les tâches parentales restent sexuées : les trois-quarts des soins aux enfants, de leur suivi scolaire ou de trajet d'accompagnement sont pris en charge par les mères. Les activités de jeux et de socialisation sont quant à elles également partagées.

Source : Richroch L., 2012, « En 25 ans, moins de tâches domestiques pour les femmes, l'écart de situation avec les hommes se réduit », INSEE Références, Regards sur la parité

Concernant vos enfants, au cours des 30 derniers jours, qui s'est occupé des activités ou des actes suivants ?



En effet, on observe une augmentation de la participation des pères les jours non-travaillés pour toutes les tâches.

Cependant, cette hausse n'est pas uniforme. La hausse la plus forte de la participation des pères concerne les tâches dans lesquelles ils sont également impliqués les jours travaillés, soit les loisirs et l'accompagnement des enfants à une activité. A l'inverse, l'augmentation de la participation des pères est moindre concernant les tâches

plus proches du maternage ou parfois peu agréables pour les enfants : la part de « plutôt vous » n'augmente que de 6 points concernant le coucher, la toilette et le suivi médical, contre 13 points et 16 points pour les loisirs et l'accompagnement des enfants respectivement. Ainsi, la préparation des repas et le suivi médical restent la prérogative des mères même les jours non-travaillés (pris en charge « plutôt par la conjointe » à 42 % et 45 % respectivement).

Une répartition des tâches semble établie « de fait » au sein du couple. Cette répartition se traduit par le fait que lorsque les pères augmentent leur temps de présence (jours non travaillés par exemple), leur participation aux tâches familiales augmente également mais toujours dans le cadre de cette division sexuée. Ils participent davantage mais ne prennent pas forcément en charge de nouvelles tâches.

L'incompétence, une fausse excuse ?

D'après Jean-Claude Kaufmann, concernant les tâches ménagères, les hommes adoptent la « stratégie du mauvais élève » : ils font preuve de « bonne volonté » dans la prise en charge de ces tâches, mais ils mettent en avant dans leurs discours une incapacité à les prendre en charge, parce qu'ils « n'y pensent pas » ou parce qu'ils ne savent pas les faire (par exemple en ce qui concerne les programmes des machines à laver). On peut se demander si le même mécanisme est à l'œuvre concernant les activités parentales. Mais les difficultés dont témoignent les pères peuvent aussi être parfaitement sincères et refléter une complexité particulière pour eux dans certains domaines.

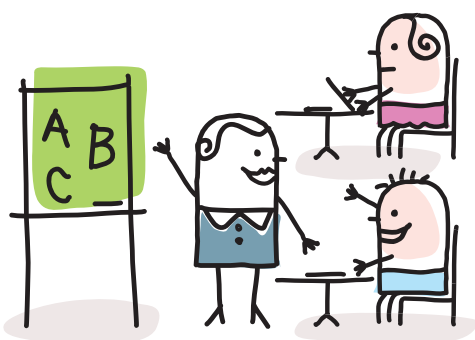
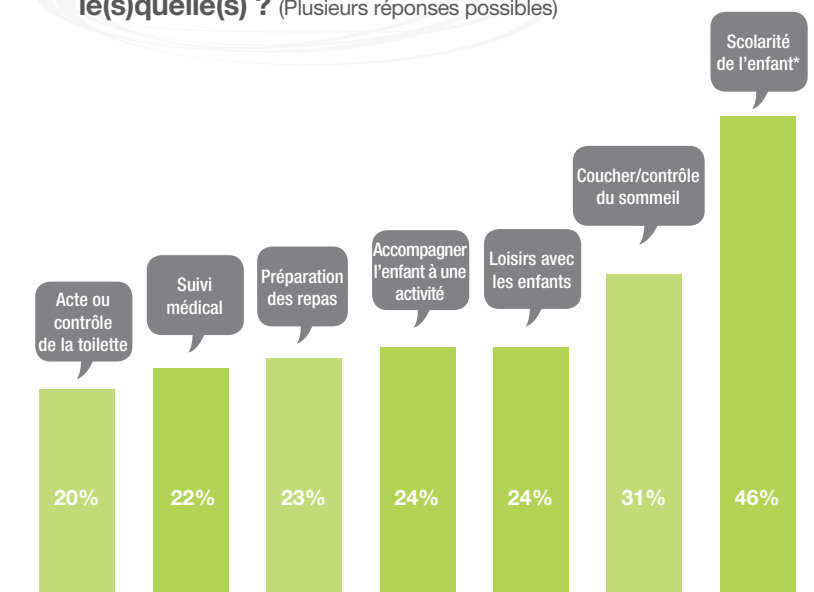
La majorité des pères (84 %) déclarent ne pas avoir de dif-

ficulté pour réaliser les tâches parentales. L'idéal égalitaire en matière de parentalité semble se traduire dans des représentations de soi avec un sentiment d'incompétence globale très minoritaire chez les pères. Le constat reste néanmoins nuancé sur certaines activités. La question de la scolarité de l'enfant (et à bien moindre degré le sommeil) focalise les difficultés ressenties.

• Sur quelles activités ont-ils des difficultés ?

La principale difficulté identifiée par les pères est la scolarité de l'enfant avec 46 % des pères en difficultés qui citent cette thématique. Le contrôle du sommeil et le coucher posent aussi des difficultés aux pères (31 %). Les autres difficultés mentionnées semblent moins généralisées.

Si vous avez rencontré des difficultés, le(s)quelle(s) ? (Plusieurs réponses possibles)



• **La déclinaison par CSP apporte quelques précisions**

	Agriculteur	Artisan, commerçant, chef d'entreprise	Cadre, ingénieur, professeur	Profession intermédiaire, technicien, instituteur	Employé	Ouvrier	Retraité	Sans activité professionnelle
Coucher/contrôle du sommeil	39%	34%	31%	31%	31%	30%	50%	36%
Acte ou contrôle de la toilette (hygiène...)	22%	22%	17%	15%	23%	24%	31%	31%
Préparation des repas	35%	17%	26%	23%	18%	24%	25%	36%
Loisirs avec l'enfant	22%	26%	20%	22%	21%	25%	25%	29%
Accompagner l'enfant à une activité	17%	19%	22%	26%	25%	25%	13%	24%
Scolarité de l'enfant (devoirs, rencontres professeurs, réunion, orientation...)	35%	42%	41%	46%	46%	53%	56%	50%
Suivi médical	17%	25%	18%	23%	17%	25%	19%	33%

Ainsi, on constate que si la scolarité est la difficulté majeure pour les pères, elle est particulièrement problématique pour les ouvriers (56 %) et nettement moins pour les cadres ou les chefs d'entreprise (41 %). Des différences significatives concernent aussi le suivi médical, peu relevé chez les cadres ou les employés mais davantage par les ouvriers.

• **Sentiment d'incompétence et temps passé hors du domicile**

On pourrait penser que les hommes longtemps absents du domicile en journée (plus de

12 heures par jour) déclarent plus de difficultés que les autres concernant la prise en charge des tâches parentales. Or, il n'en est rien : on n'observe pas d'augmentation significative de la déclaration des difficultés en fonction de l'augmentation du temps d'absence. De plus, le manque de connaissances est plus souvent déclaré par les pères absents entre 5 et 8 heures (18 % d'entre eux), alors que les pères absents plus de 8 heures ne sont que 12 % à déclarer cette difficulté. Au regard de ces observations, on peut faire l'hypothèse que les couples où le père est absent plus de 8 heures adoptent une division

sexuée des rôles parentaux qui confronte moins les pères aux difficultés du quotidien.

En effet, le fait d'être absent plus de 12 heures du domicile est fortement corrélé avec le sentiment de ne pas être suffisamment proche de ses enfants, le fait de moins prendre en charge certaines tâches parentales et le fait que la conjointe soit plus à l'aise avec les enfants. 39 % des pères absents plus de 12h du domicile déclarent, par ailleurs, que leur conjointe est plus à l'aise avec les enfants, contre 29 % de ceux qui sont absents entre 5 et 8 heures. Plus largement, plus la durée d'absence du père du domicile est longue, plus la part de pères déclarant que leur conjointe est plus à l'aise qu'eux avec les enfants augmente.

• **Résumé**

Les pères ne déclarent pas de sentiment d'incompétence. Certes, ils mettent en lumière certaines difficultés qui pèsent sur les hommes à exercer leur rôle de père mais pas de manière insurmontable. Néanmoins, pour les pères déclarant rencontrer des difficultés à réaliser certaines tâches, il s'agit surtout du suivi de la scolarité des enfants ou du coucher/contrôle du sommeil.

Aider les enfants à faire leurs devoirs : une activité parentale à part ?

46% des pères qui déclarent avoir des difficultés à prendre en charge une ou plusieurs activités parentales mentionnent la scolarité. On peut se demander si cette tâche est plus déclarée que les autres parce que, contrairement à la plupart des tâches, qui demandent des compétences et des savoir-faires liés aux tâches domestiques ou spécifiques au soin des enfants, superviser les devoirs des enfants demande des compétences et des connaissances scolaires. En effet, selon Carole Brugeilles et Pascal Sebille, la supervision des devoirs est une prérogative féminine, mais elle est modulée en fonction du niveau de diplôme des conjoints : « les pères dont le niveau d'études est supérieur à celui de leur compagne épaulent plus fréquemment leurs enfants, alors qu'ils restent en retrait s'ils sont moins dotés scolairement »*.

La paternité, située socialement et d'un point de vue générationnel

Le modèle du « nouveau père » est apparu dans les années 1980, il est donc plus susceptible de se rencontrer chez les jeunes générations de pères que chez les plus anciennes. De plus, ce modèle serait plus particulièrement celui des classes moyennes et supérieures²⁰. C'est l'analyse de Robert Griswold, Il

convient donc d'identifier si les pères tiennent des discours différents ou ont des pratiques différentes de paternité en fonction de leur appartenance sociale ou générationnelle.

²⁰ Les classes moyennes et supérieures se caractériseraient plutôt par un profil éducatif de « négociation », qui accorde de l'importance à l'autonomie de l'enfant, à l'imagination et à la créativité. Ces familles privilégieraient

la proximité entre parents et enfants par une communication verbale dense et des activités communes fréquentes. Les parents préféreraient des tactiques relationnelles à des méthodes éducatives plus coercitives. Dans ces couples, pères et mères ont des rôles éducatifs peu différenciés. À l'inverse, dans les catégories populaires, on rencontrerait davantage un style autoritaire, qui privilégie l'obéissance et la discipline. Les rôles éducatifs des parents y seraient plus différenciés avec un père moins présent, qui donne les consignes générales, la mère assumant l'essentiel du travail éducatif. Voir Kellerhals Jean, Montandon Cléopâtre, 1991, Les stratégies éducatives des familles. Milieu social, dynamique familiale et éducation des préadolescents, Genève, Delachaux et Niestlé et Le Pape Marie-Clémence, 2009, « Être parent dans les milieux populaires : entre valeurs familiales traditionnelles et nouvelles normes éducatives », Informations sociales, Vol. 154, n°4, p.88-95. Voir aussi Griswold Robert L., 1993, Fatherhood in America, New York, Basic Books.

Les « nouveaux pères », une question de catégorie sociale ?

L'appartenance sociale semble peser sur les représentations des rôles parentaux et sur le sentiment d'avoir suffisamment de temps avec ses enfants, ou d'être aussi à l'aise que la conjointe avec eux.

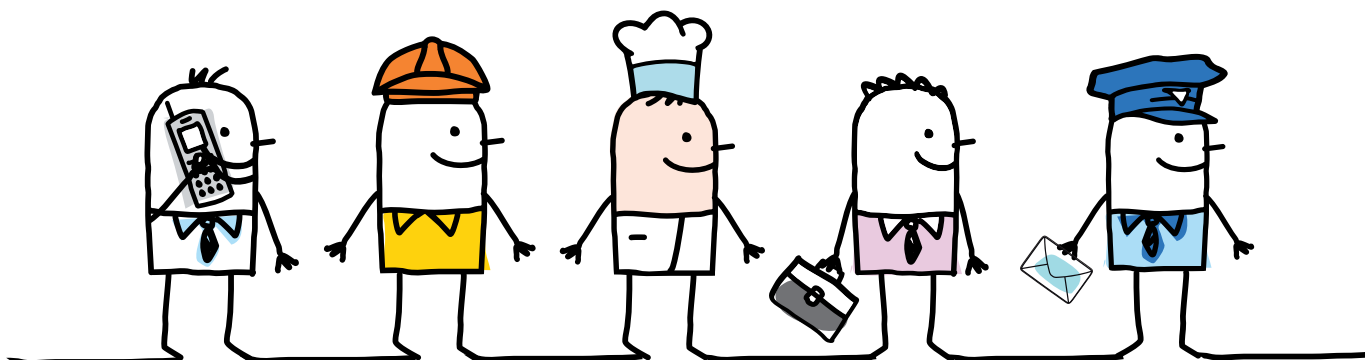
Ainsi, **les pères appartenant aux catégories populaires (notamment à la CSP « ouvrier ») sont davantage susceptibles que les autres de déclarer que leur conjointe est plus à l'aise qu'eux avec les enfants :** 50 % des agriculteurs et 44 % des ouvriers répondent « oui » à la question « d'une manière générale, pensez-vous que votre conjointe est plus à l'aise que vous avec les enfants ? » ; contre 28 % des pères cadres et 27 % appartenant aux professions intermédiaires.

Par ailleurs, les pères cadres et professions intermédiaires sont un peu plus nombreux que les autres à déclarer qu'ils sont « occasionnellement » ou « souvent » seuls (sans leur conjointe) avec leurs enfants (89 % et 90 % d'entre eux) contre 83 % chez les ouvriers et 85 % chez les employés. Ce qui tend à montrer un exercice un peu plus répandu d'une paternité autonome sans présence de l'autre parent.

Cette capacité à passer du temps avec ses enfants dépend en partie de contraintes professionnelles et notamment du temps d'absence hors du domicile. Ainsi on peut noter que les pères cadres et appartenant aux professions intermédiaires sont plus souvent absents du domicile plus

de 10 heures que les autres : 74 % des cadres et 54 % des professions intermédiaires contre 43 % des employés et 48 % des ouvriers.

Pourtant, ils sont un peu plus nombreux que les autres à déclarer passer régulièrement ou occasionnellement du temps seuls avec leurs enfants. Il y a donc d'autres facteurs qui jouent : des facteurs culturels (une paternité qui semble un peu plus investie et aisée dans les catégories moyennes et supérieures) mais aussi d'autres facteurs de disponibilité (possibilité de sous-traiter certaines tâches ménagères ou d'entretien dans les ménages aisés...) ou une capacité différenciée à gérer ces contraintes professionnelles, ce que nous allons approfondir.

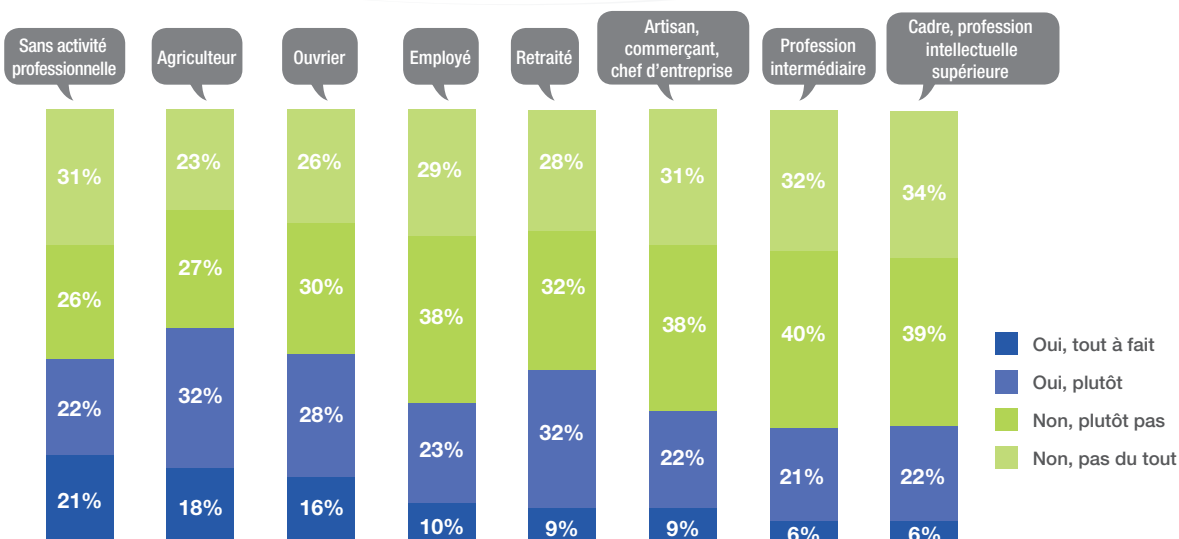


Au cours des 30 derniers jours, avez-vous passé du temps seul (sans votre conjointe) avec votre (vos) enfant(s) ?



	Agriculteur	Artisan, commerçant, chef d'entreprise	Cadre, ingénieur, professeur	Profession intermédiaire, technicien, instituteur	Employé	Ouvrier	Retraité	Sans activité professionnelle
Moins de 5 heures	7%	12%	11%	10%	10%	9%	44%	43%
De 5 à moins de 8 heures	4%	6%	2%	5%	8%	5%	33%	8%
De 8 à moins de 10 heures	23%	25%	13%	31%	39%	38%	0%	20%
De 10 à moins de 12 heures	32%	33%	45%	39%	30%	30%	22%	23%
12 heures et plus	34%	24%	29%	15%	13%	18%	0%	8%

D'une manière générale, pensez-vous que votre conjointe est plus à l'aise que vous avec vos enfant(s) ?



• Des contraintes professionnelles perçues différemment selon les CSP

On a vu que 47 % des pères interrogés avouaient manquer de temps pour faire ce qu'ils souhaitent avec leurs enfants, principalement en raison de contraintes professionnelles. Ces contraintes s'exercent-elles de façon différenciée selon les CSP ?

De fait des différences existent. 63 % des agriculteurs, 56 % des cadres ou encore 53 % des artisans, commerçants, chef d'entreprise expriment ce manque de temps. C'est un peu moins le cas en ce qui concerne les ouvriers (42 %) et les employés (40 %). Ce sentiment résulte-t-il d'un manque objectif de temps, plus accentué dans certaines professions, ou bien d'attentes plus fortes quant à l'exercice de la paternité et donc sur une frustration relative plus grande dans certaines professions. Nous avons voulu approfondir ce point important.

Certains pères ont-ils ainsi un rapport plus contraint au temps que les autres, du fait de l'amplitude horaire de leurs journées de travail (en termes d'absence du domicile ou de charge mentale), ou d'une plus grande rigidité de leur organisation du travail ?

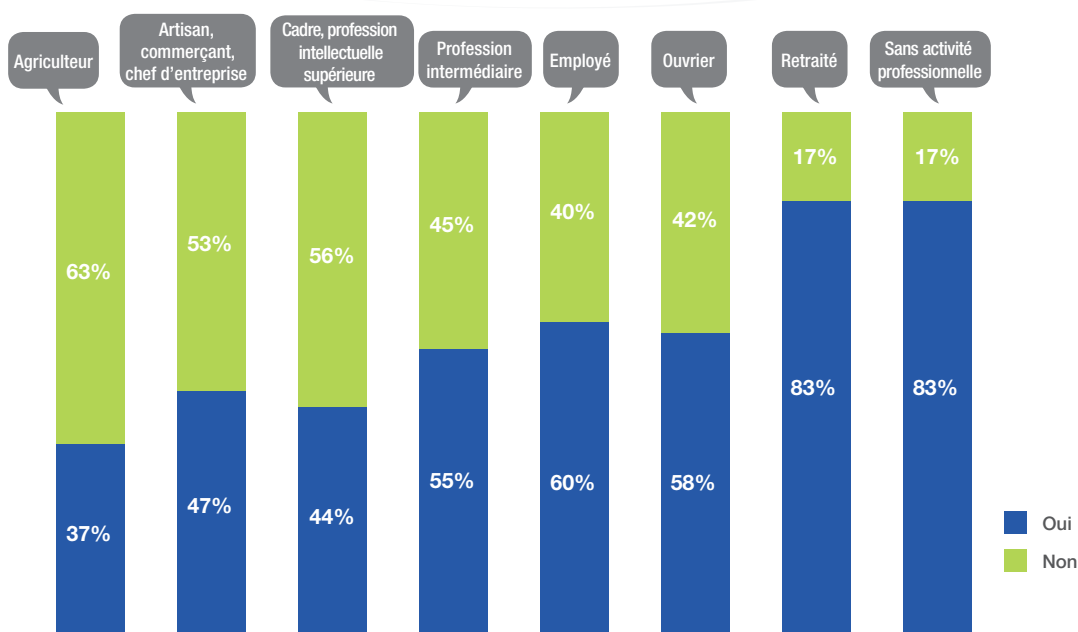
Les agriculteurs et les artisans, commerçants et chefs d'entreprise sont plus nombreux que les autres à avoir modifié l'organisation de leur temps de travail pour s'occuper de leurs enfants (53 % et 52 % respectivement), que ce soit par le temps partiel ou une organisation différente des horaires. **Au contraire, seulement 22 % des pères ouvriers et 36 % employés ont modifié leur organisation du travail.**

La prise de temps partiel est largement minoritaire chez l'ensemble des pères interrogés : les maximums sont de 11 % dans les professions intermédiaires et de 17 % chez les employés. C'est beaucoup

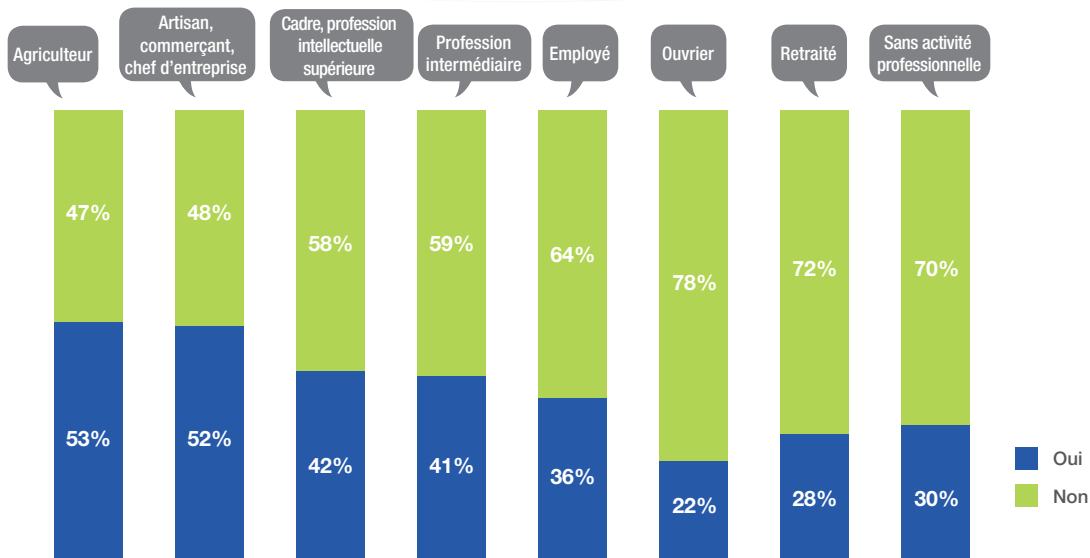
plus faible chez les autres CSP en particulier chez les indépendants et les cadres (7 %). C'est donc bien la capacité à donner de la souplesse à son organisation de temps qui semble « faire la différence ».

On peut supposer que les indépendants disposent de plus de latitude pour décider de leur emploi du temps. Les cadres sont dans une situation intermédiaire, recourant peu au temps partiel (qui peut être difficile à adopter dans ces professions) mais disposant d'organisations du travail plus souples. Tandis que les employés et surtout les ouvriers subissent des organisations du travail plus rigides qui s'adaptent beaucoup plus difficilement aux contraintes familiales. Les ouvriers subissent cette forte rigidité tout en recourant moins au temps partiel que les employés. Ce sont ceux qui modifient le moins leur activité.

D'une manière générale, avez-vous le sentiment de disposer de temps suffisant pour faire ce que vous souhaitez avec votre enfant ?



Avez-vous modifié l'organisation de votre temps de travail pour vous occuper de vos enfants ?



Les pères et le manque de temps : au-delà des contraintes professionnelles

Les contraintes professionnelles sont, de loin, les plus citées par les pères. Les témoignages sont extrêmement abondants sur la place du travail dans la vie des pères. Ils montrent aussi des temps de trajet souvent considérables liés à l'éloignement entre domicile et lieu de travail.

Sur un plan plus « qualitatif », les témoignages font apparaître une forte tension pour les pères qui connaissent eux-mêmes (ou dont la conjointe connaît) des temps de travail atypiques : horaires de travail de nuit ou le week-end mais aussi déplacements fréquents sur plusieurs jours loin du domicile. Les horaires décalés par exemple liés aux 3X8 apparaissent à de nombreuses reprises comme un obstacle au temps passé avec les enfants. Les spécificités d'horaires liées à certaines professions apparaissent aussi nettement.

« Je suis plus de 10 heures par jour sur mon lieu de travail sans compter la route et les bouchons » ; « A cause de mes horaires de travail. Elles sont

différentes toutes les semaines. Je vis en décalage avec ma famille » ; « A cause de mes horaires de travail « posté » » ; « A cause du travail (en déplacement du lundi matin au vendredi après-midi) » ; « A cause du travail 2h aller-retour de transport » ; « À cause d'un travail de minuit et mi-journée (boulangier) » ; « Je suis absent les midis pour causes professionnelles et 1 week-end sur deux » ; « Je me suis installé à mon compte et ça nous demande énormément de sacrifices » ; « J'ai une activité professionnelle avec des horaires de nuit et de week-end » ; « J'ai une activité professionnelle qui nécessite un long trajet. Le week-end, je n'ai le temps que pour les obligations matérielles » ; « Amplitude du temps de travail très large, ainsi que l'alternance hebdomadaire (jour et nuit) et aussi je n'ai jamais 2 jours consécutifs de repos et jamais 2 week-end de suite non plus. » ; « Horaires de travail difficiles : départ 7h30, retour 21h30 3 fois par semaine » ; « Fonction artisan, journées très remplies,

week-end consacré aux clients et aux factures : fatigue »

Aux contraintes professionnelles s'ajoutent d'autres sources de manque de temps. Les pères citent ainsi massivement l'entretien et les travaux dans les maisons, des activités comme le bricolage, le jardinage ou l'entretien des voitures qui, dans les témoignages, n'apparaissent pas comme des « loisirs » mais bien comme des contraintes subies qui diminuent le temps passé avec leurs enfants.

« Je travaille à temps plein et le reste du temps est consacré à l'entretien de la maison - jardin - travaux de bricolage et tâches ménagères », « je travaille en 2X8 et le week-end à l'entretien de la maison, « la maison à finir de construire », « maison en chantier (ma principale préoccupation est de terminer les travaux pour que toute la famille en profite vite », « Je suis absent toute la semaine et le week-end j'ai beaucoup de bricolage à la maison ».

Le modèle paternel : question d'appartenance sociale ou de génération ?

L'implication du père de l'interrogé est partiellement liée à l'appartenance sociale. Ainsi, une part plus importante des pères cadres déclare que leur père était très impliqué dans leur éducation et leur scolarité, ce qui est cohérent avec une stratégie de reproduction sociale de la part de ces familles. De même, 29 % des répondants cadres déclarent que leur père était plutôt impliqué dans leurs loisirs, ce qui n'est le cas que de 24 % des répondants ouvriers.

Un changement générationnel se manifeste lorsque les répondants comparent l'éducation qu'ils donnent à leurs enfants à celle qu'ils ont reçue. Ainsi, 42 % des pères de plus de 50 ans déclarent qu'ils élèvent leurs enfants « totalement différemment » de la façon dont leur père les a élevés contre moins de 38 % des moins de 50 ans. Cependant, les pères de plus de 50 ans sont plus nombreux que les autres à estimer que leur rôle est totalement différent de celui de la mère (plus de 31 %, contre moins de 26 % pour les moins de 50 ans).

Ainsi, les pères plus âgés semblent se distinguer de leur père dans la manière dont ils élèvent leurs enfants, mais restent attachés à une différenciation sexuée des rôles parentaux là où les pères les plus jeunes pensent leur rôle parental comme plus proche de celui de la mère.

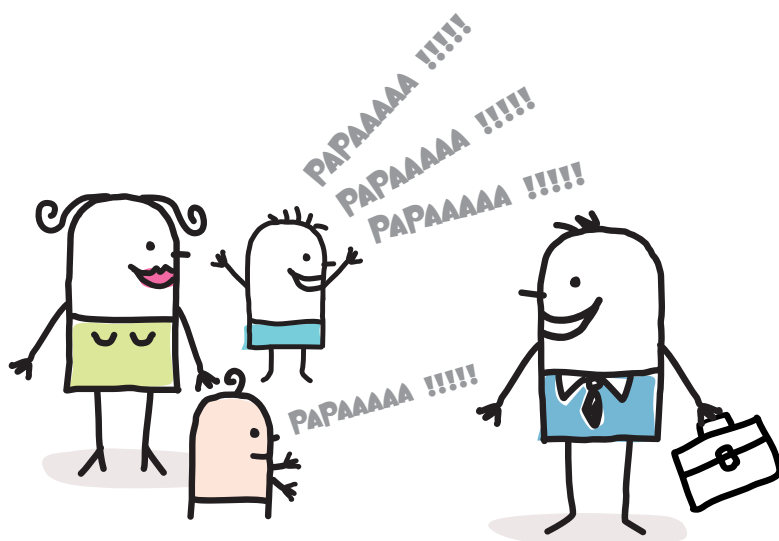
17 % des cadres déclarent qu'ils ont éduqué leurs enfants de la même manière que leur père les avait élevés (contre 13 % des employés et des ouvriers) et 28 % seulement qu'ils les éduquent « totalement différemment » (contre plus de 40 % des employés, ouvriers, retraités et sans activité professionnelle), ce qui pourrait traduire le fait que les pères des cadres avaient déjà un modèle éducatif proche de celui des « nouveaux pères ». Cependant, ce modèle de « nouvelle paternité » ne va pas de pair avec une perception des rôles parentaux comme étant indifférenciés : les pères cadres ne sont que 13 % à déclarer qu'ils font la même chose de la même manière que la mère avec leurs enfants, contre plus de 17 % pour les pères appartenant

aux autres CSP, retraités et sans activité professionnelle.

Les pères cadres semblent donc avoir hérité de leurs pères un modèle éducatif plus proche de celui du « nouveau père », et sont donc plus nombreux que les autres à élever leurs enfants de la même manière que celle dont leurs pères les ont élevés. À l'inverse, les pères appartenant aux classes populaires et les plus âgés sont plus nombreux que les autres à déclarer élever leurs enfants différemment de leurs pères.

• Résumé

Si la contrainte professionnelle pèse sur l'ensemble des pères elle ne s'exerce pas de la même manière selon les métiers et les milieux sociaux. Cadres ou indépendants souffrent d'horaires de travail lourds qui les éloignent de leur domicile pour de longues durées. En revanche, ils disposent de davantage de latitude pour organiser leur temps de travail en fonction de leurs contraintes familiales. Au contraire, employés et surtout ouvriers souffrent surtout de la rigidité de leur temps de travail. On voit bien que l'enjeu d'une meilleure prise en compte de la paternité dans le milieu professionnel n'est pas le même pour tous les hommes. D'autres facteurs jouent aussi dans l'implication des pères qui semble, conformément à d'autres études, un peu plus élevée chez les cadres ou les professions intermédiaires. Des facteurs culturels mais aussi économiques (capacité à sous-traiter certaines tâches lorsqu'on dispose de davantage de moyens) expliquent sans doute les différences que l'on constate mais mériteraient d'être creusés dans des études plus qualitatives.



Les pères « solos » : des pères comme les autres ?

Le nombre de familles monoparentales est aujourd'hui de 1,6 millions de familles, soit 12 %²¹ des parents d'enfants mineurs. Parmi ces familles, « le nombre de pères à la tête des familles monoparentales a plus que doublé en 21 ans, passant de 100 000 en 1990 à 240 000 en 2011 ». Le nombre de pères isolés augmente plus vite que le nombre de familles monoparentales²². Nous avons donc choisi de faire un focus sur les pères vivant seuls ; ils représentent 5 % des pères répondants.

Les pères seuls déclarent plus de difficultés que les autres concernant la prise en charge des tâches parentales (30 % d'entre eux déclarent avoir des difficultés, contre 15 % des pères en couple). Toutefois la « hiérarchie » des problèmes qu'ils rencontrent est proche de celle des pères en couple. La principale difficulté concerne aussi la scolarité (52 % des hommes seuls qui déclarent avoir des difficultés évoquent cette tâche (46 % des hommes en couple)).

Le principal écart entre les pères seuls et les pères en couple sur les tâches perçues comme dif-

ficiles concerne les loisirs (33 % des hommes seuls qui déclarent avoir des difficultés parlent de cette activité, contre 23 % des hommes en couple) tandis que le suivi médical semble un souci moins fort pour les pères seuls (18 % des hommes seuls contre 23 % des hommes en couple).

Pour expliquer leurs difficultés, les pères seuls évoquent beaucoup moins un manque de patience (22 %) ou un excès d'autorité (9 %) que les pères en couple (40 % et 15 % respectivement) et à l'inverse attribuent davantage leurs difficultés à un excès d'indulgence (22 %) et un manque d'autorité (24 %) (contre 12 % et 13 % respectivement). On peut imaginer que le fait d'être le seul parent quotidien amène ces pères à des attitudes plus maternantes et moins centrées sur l'autorité.

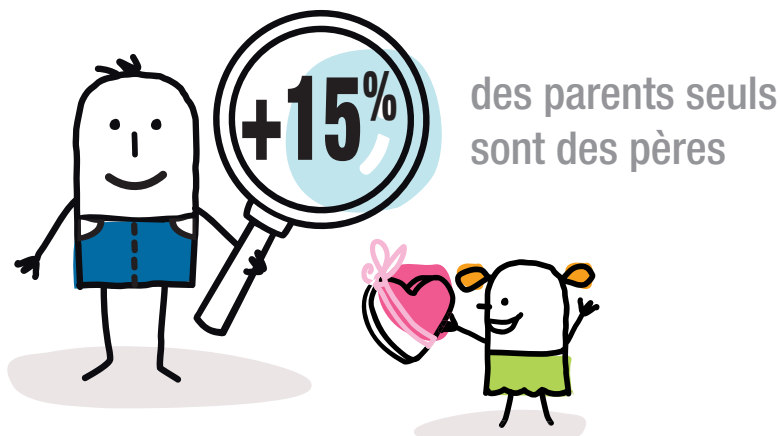
Concernant l'image du père, ils sont un peu plus nombreux à considérer que le rôle du père est considéré comme secondaire par rapport à celui de la mère. En effet, 66 % des pères seuls estiment que la société considère le rôle du père comme étant moins important

que celui de la mère, contre 56 % des pères en couple.

Aussi, ils pensent, plus que les autres, que l'image véhiculée par les pères dans les médias est plutôt négative (34 % contre 25 % des pères en couples).

Cependant, ils sont légèrement plus nombreux que les pères en couple à estimer que les décisions de justice concernant la garde sont justes (38 % des pères seuls estiment qu'elles sont justes, contre 21 % des pères en couple), d'autant que, comme une partie d'entre eux le soulignent, ils ont obtenu gain de cause auprès des tribunaux. Toutefois, certains pères déclarent que pour obtenir la garde, ils ont dû se défendre devant les tribunaux. Certains estiment que les hommes doivent davantage que les femmes prouver qu'ils sont de « bons » parents.

Au regard de l'ensemble des pères, les « pères solos » semblent connaître des difficultés exacerbées mais pas totalement étrangères aux pères en couple. Tout se passe comme si la monoparentalité ne faisait que renforcer des difficultés perçues par les autres pères mais qui, en l'absence d'une conjointe, prennent une dimension plus aiguë.



²¹ Acs Marie, Lhommeau Bertrand, Raynaud Émilie, 2015, « Les familles monoparentales depuis 1990 », Dossiers Solidarité et Santé, n°67. « Leur proportion au sein des familles monoparentales est passée de 11 % en 1990 à 15 % en 2011 ». Les rares travaux existants sur cette population montrent que les pères « solos » connaissent des difficultés communes à celles des autres familles monoparentales mais aussi des difficultés spécifiques : difficulté à se lier avec d'autres parents « quotidiens », disqualification de leurs compétences parentales »

²² Martial Agnès, 2009, « Le travail parental : du côté des pères séparés et divorcés », Informations sociales, Vol. 154, n°4, p. 96-104

Pour des pères plus présents en famille

Cette enquête révèle un fort souhait de la part des pères d'être entendus et reconnus comme éducateurs à part entière. Ils souhaitent majoritairement vivre une paternité différente de celle qu'ils ont vécue enfants. Les répondants à notre enquête souhaitent être plus proches de leurs enfants, davantage dans l'échange que dans l'exercice d'une « autorité ». Les pères sont aussi prêts à davantage d'égalité mais avec la reconnaissance d'une différence avec les mères. Bien sûr, la différence invoquée par les pères peut parfois dissimuler le souhait d'échapper à des tâches déplaisantes, de ne pas renoncer à des carrières qui pèsent pourtant sur leur disponibilité.

Mais pourquoi ne pas considérer qu'ils sont soumis à des attentes contradictoires de notre société : davantage s'investir comme parents... tout en restant de bons professionnels qui pourvoient aux besoins matériels de leur famille ? Pourquoi ne pas admettre qu'au-delà de la sympathie que les « nouveaux pères » suscitent, il est parfois difficile de trouver sa place dans les univers scolaires ou d'accueil du jeune enfant, souvent

très féminisés ? Pourquoi ne pas intégrer que des contraintes professionnelles très fortes pèsent sur certains pères et ne permettent pas à ces couples (quelle que soit leur volonté) de coller au modèle « égalitaire » promu dans nos sociétés ?

Pour l'UNAF, cela suppose une véritable réflexion sur les dispositifs publics et associatifs destinés aux « parents ». Pense-t-on aux pères, à leurs contraintes et à leurs difficultés spécifiques, quand on met en place des actions autour des REAAP ? Pense-t-on aux pères dans les établissements scolaires quand il s'agit de faire le lien avec les « parents »²³? Pense-t-on aux pères quand on cherche à réformer la justice familiale ? Bref, la « parentalité » doit aussi prendre en compte les pères et les aider dans les domaines où ils sont plus mal à l'aise (suivi de la scolarité, contrôle du sommeil...).

Notre enquête fait apparaître une crispation forte des pères autour de la Justice familiale, ressentie comme dévalorisante et inadaptée aux familles d'aujourd'hui. Cette tension déborde largement les seuls pères concernés par les séparations.

Elle nécessite une action pédagogique pour le grand public et des actions plus spécialisées pour les couples concernés. Sur ce dernier point, la médiation familiale peut être un outil à développer pour répondre à ces crispations car elle vise à restaurer la communication en favorisant l'exercice en commun de l'autorité parentale et l'affirmation d'une responsabilité durable des parents. Répondant à ce sentiment de dévalorisation exprimé par les pères, la médiation devrait être développée le plus en amont possible des conflits familiaux et aller au-delà des ruptures conjugales, par exemple dans des situations de deuil ou de placement d'enfant. Enfin, certains métiers (ouvriers, employés) semblent particulièrement peu propices à des adaptations du temps de travail pour des raisons qui mériteraient d'être travaillées avec les organisations professionnelles (modicité des salaires, « culture », contraintes particulières) et de trouver leur place dans les négociations sur les conditions de travail.

²³ Voir étude qualitative de l'UNAF « Les parents séparés et l'école ».

A retrouver sur www.unaf.fr
rubrique « Etudes et recherches »